

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/04/02/2021030929/justel>

Dossier numéro : 2021-04-02/04

Titre

2 AVRIL 2021. - Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 décembre 2020 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la communauté germanophone concernant l'utilisation de SURE

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 09-04-2021 page : 31945

Entrée en vigueur : 19-04-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire et régionale.

[Art.](#) 2. L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone concernant l'utilisation de SURE, sortira son plein et entier effet.